

REGLEMENT INTERIEUR 2026 2027

Institution de la Croix Blanche - Ecole Maternelle et Primaire – Bondues

Ces quelques règles de vie en commun ont pour but :

- D'assurer le bon fonctionnement de mon école
- De respecter le projet éducatif
- De préserver la sécurité de tous

Je dois garder précieusement ce règlement dans mon cahier de liaison qui se trouve **en permanence dans mon cartable**. Ce carnet de liaison permet la communication entre ma famille et l'école (demande de rendez-vous, mot d'excuse, sortie anticipée exceptionnelle, garderie, repas à la cantine, dispense...).

Ce carnet sera signé par mes parents, chaque fois que cela sera nécessaire.

1. DANS L'ECOLE...

Ma tenue est décente, adaptée au cadre scolaire et ne portant pas atteinte à la sécurité ou au bon déroulement des activités. (Notamment, je ne porte pas d'habits troués/déchirés. Le vernis et le maquillage sont interdits, ainsi que les tatouages de toutes sortes et les "piercing"...). *Le port de la casquette est interdit à l'intérieur des bâtiments*. Mon nom est marqué sur les vêtements (tablier, blouson, T-shirt...).

1.1. Je suis poli. Je respecte autant mes camarades que les adultes.

1.2. J'ai un langage correct.

1.3. Chewing-gum interdit. Je peux apporter des bonbons uniquement pour fêter mon anniversaire en classe.

1.4. Je ne mets pas de vêtements et accessoires présentant un danger (hauts talons, gros colliers, tongs ou autres chaussures qui ne tiennent pas ma cheville...).

1.5. Afin de privilégier une posture de travail, j'attache mes cheveux s'ils tombent dans les yeux.

1.6. Je ne reste jamais seul, je suis toujours sous la surveillance d'un adulte.

1.7. Les objets connectés et les téléphones ne sont pas autorisés.

Tout objet interdit pourra être confisqué temporairement et restitué uniquement aux responsables légaux ou selon les modalités fixées par la direction.

1.8. Si j'ai un conflit dans l'école, seuls les adultes de l'école, et non mes parents ou autres, sont habilités à intervenir.

2. ENTREES ET SORTIES...

2.1. Sans raison valable et sans autorisation exceptionnelle de la direction, je ne peux pas arriver à l'école au milieu de la matinée ou de l'après-midi, et encore moins juste avant le repas de midi pour déjeuner si je n'ai pas fréquenté l'école durant la matinée.

2.2. Je ne peux entrer dans l'école ou la quitter entre 12h et 13h30.

2.3. Je respecte les horaires. Le matin, je dois être en classe à 8h30 et l'après-midi à 13h45.

2.4. Si je ne suis pas à l'heure, un billet de retard sera remis par l'enseignant et signé par mes parents.

2.5. Avant 8h30 et 13h45, je ne pénètre pas dans la classe sans y avoir été autorisé et après 16h30, je ne peux plus entrer en classe. Les externes ne sont pas autorisés à entrer dans l'école avant 13h30.

2.6. J'attends sur la cour de récréation qu'on vienne me chercher ou je quitte l'école sans m'attarder si j'ai une carte de sortie.

2.7. Si je possède une carte de sortie, je ne peux pas attendre dans l'enceinte de l'école, par exemple à proximité du parking.

2.8. Je sors calmement et ne traverse pas les espaces verts.

2.9. Si je suis en bicyclette ou trottinette, je rentre ou sors à pied en tenant mon vélo à la main.

3. SUR LA COUR...

3.1. La cour étant un espace de jeu, je ne suis pas brutal, je ne bouscule pas et suis attentif aux autres.

3.2. Je ne m'amuse pas à des jeux dangereux.

3.3. Je respecte la propreté de la cour, j'utilise les poubelles.

3.4. Je laisse mes gadgets à la maison. Je peux seulement apporter des ballons (pas en cuir), petites billes en verre, cordes à sauter, élastiques, raquettes et balles de tennis de table, obligatoirement

marqués à mon nom. Pour tout autre jeu, je demande à la direction. Par exemple : les cartes, type *Pokemon*, **stylos/trousses gadgets sont interdits**. Dans le cas contraire, ils seront confisqués.

3.5. Si j'emprunte un livre de la « maison des livres », je le respecte et le remets en place après utilisation.

3.6. J'ai la chance d'avoir des fleurs et de beaux arbres dans l'école. Je respecte la nature.

3.7. Je ne joue pas avec des bâtons. Je ne lance ni bâton, ni caillou.

3.8. J'utilise la cage de foot seulement pour jouer à un jeu de ballon. Je range mon ballon dans un sac.

3.9. Je passe aux toilettes en priorité au début de la récréation et respecte la propreté du lieu.

3.10. A la sonnerie, j'arrête de jouer, je me range rapidement sur la ligne et je rentre calmement en classe.

4. DANS LA CLASSE...

4.1. Le tablier étant obligatoire, je le porte tous les jours, fermé, propre et en bon état.

4.2. Je respecte tout le matériel mis à ma disposition. En particulier, je veille à ce que mon bureau reste propre. Je n'écris pas dessus. J'y range uniquement le matériel scolaire.

4.3. Je viens avec mon matériel marqué et je le renouvelle régulièrement.

4.4. Je suis responsable du livre de bibliothèque que j'emprunte. En cas de dégradation ou de perte, mes parents le remplace ou le rembourse.

5. DANS LES COULOIRS...

5.1. Je me déplace en marchant dans le calme et en silence.

5.2. Je ne me déplace pas seul mais seulement avec un camarade ou un adulte.

5.3. Sur temps de classe, je peux **exceptionnellement** aller aux toilettes mais accompagné d'un camarade.

6. A LA CANTINE...

6.1. Je me lave les mains avant le repas du midi.

6.2. J'équilibre mon repas. Je contribue au non-gaspillage des aliments.

6.3. Je limite mes déplacements. Je passe aux toilettes avant ou après le repas.

6.4. A la fin du repas, je range ma chaise et débarrasse mon plateau dans le calme.

6.5. Je sors du réfectoire sans nourriture et sans courir.

6.6. Je respecte les surveillants et le personnel de cantine.

7. DANS LES ACTIVITES DIVERSES...

7.1. Je suis tenu de participer à toutes les séances de piscine. Seul un certificat médical ou un mot des parents pour un empêchement ponctuel peut m'en dispenser. Même en cas de dispense de piscine, je dois être présent dans l'école. Je ne suis pas autorisé à rester à la maison et à arriver à l'école après la séance de piscine.

7.2. J'ai ma tenue de sport pour tous les cours d'éducation physique afin de travailler dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. Lors des séances de sport, je porte le tee-shirt de sport fourni par l'école.

7.3. Le jogging est utilisé seulement en tenue de sport.

8. SANTE...

8.1. Pour ma sécurité et par respect du cadre légal, je ne peux pas prendre de médicaments à l'école. Par conséquent, mes parents doivent demander à mon médecin d'adapter la posologie pour le matin et le soir ou venir me donner le médicament.

8.2. Si ma santé nécessite une prise de médicaments sur temps scolaire, **un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place selon les conditions suivantes :

- Demander un dossier PAI à l'accueil de l'école.

- Donner le PAI au médecin qui remplira sa partie et la signera. Une ordonnance récente indiquant la posologie sera jointe.

- Une copie aux parents, une copie à l'enseignant et une copie à l'école.

- Pour ma sécurité, prévoir 2 trousses avec les médicaments à garder à l'école (Ex : Ventoline, dispositif d'auto-injection type *Anapen...*), une pour la classe, l'autre au bureau d'accueil.

8.3. Si je suis malade et/ou fiévreux, je ne peux pas être accueilli à l'école.

8.4. En cas de maladie contagieuse, je dois fournir un certificat médical précisant la date de retour possible.

8.5. Mon carnet de vaccination doit être à jour.

8.6. Dans le cadre de l'équilibre alimentaire :

- Une collation est possible le matin : **fromage à pâte dure** (à éviter en cas de forte chaleur) ou **fruits** et conservé dans une **boîte à goûter**.

- L'après-midi, les goûters ne peuvent se prendre qu'à 16h30.

- Seule l'eau plate est acceptée dans une gourde.

9. DISCIPLINE...

9.1. **Je respecte scrupuleusement l'assiduité scolaire. Pas de vacances sur temps scolaire ou départ anticipé.** En tenant compte du cadre légal, toute absence exceptionnelle sur temps scolaire doit être signalée et justifiée auprès du chef d'établissement.

9.2. Mes parents utiliseront les moyens de communication (Carnet, Educartable) dans un esprit de respect mutuel et de dialogue constructif. En cas de questionnement, ils privilégieront la demande de rendez-vous.

9.3. En cas de difficultés éducatives persistantes avec un élève, malgré les accompagnements mis en place, une réflexion pourra être engagée avec la famille sur la poursuite du parcours scolaire de l'élève, notamment au collège de la Croix Blanche.

9.4 Les manquements à ce règlement seront sanctionnés.

Toute sanction grave, notamment une exclusion temporaire ou définitive, interviendrait qu'après échange contradictoire avec la famille et examen de la situation par le chef d'établissement.

Etape 1 : Conseil d'alerte, Etape 2 : Conseil de discipline. Toute mesure grave est **exceptionnelle**, motivée et accompagnée d'un échange avec la famille.

Le conseil de discipline, composé de l'élève, des représentants légaux, d'enseignants, d'un membre de la communauté éducative et du chef d'établissement, constitue une instance consultative permettant l'examen de situations éducatives graves. La décision appartient au chef d'établissement.

9.5. Toute situation de harcèlement, cf protocole, d'intimidation, de violence répétée ou de cyberharcèlement est interdite et pourra donner lieu à des mesures éducatives, disciplinaires et, le cas échéant, à un signalement aux autorités compétentes.

9.6. Les responsables légaux pourront être tenus de réparer les dégradations causées par leur enfant.

10. DIVERS

10.1. Tout animal extérieur et quelle que soit sa taille, est interdit dans l'enceinte de l'école (cour, allées et parking compris)

10.2. Les adultes qui m'accompagnent ne doivent pas fumer ou vapoter devant et dans l'enceinte de l'école, parking compris.

(RGPD : L'établissement est amené à collecter et traiter des données personnelles concernant les élèves et leurs responsables légaux dans le cadre de la scolarité, de la gestion administrative, pédagogique et éducative. Ces données sont traitées conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Les familles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'effacement des données les concernant, selon les dispositions légales en vigueur. Les outils numériques utilisés par l'établissement (par exemple Educartable) respectent les obligations légales applicables en matière de protection des données.)

Elève de l'Institution de la Croix Blanche - Ecole, je m'engage à respecter ce règlement.

Parents de l'Institution de la Croix Blanche - Ecole, en signant ce règlement, nous nous engageons à le faire respecter par notre enfant, à accorder toute notre confiance à l'équipe éducative et à la respecter.

Signature de l'élève

Signature des parents

Collège et Lycée Privés de la Croix Blanche,
1833, Avenue du Gal De Gaulle,
CS 20003 – 59588 BONDUES CEDEX



Sophie
Barat
Education

Ecole Privée de la Croix Blanche,
1739, Avenue du Gal De Gaulle,
CS 20003 – 59588 BONDUES CEDEX

Collège et Lycée Privés de la Croix Blanche,
1833, Avenue du Gal De Gaulle,
CS 20003 – 59588 BONDUES CEDEX



**Sophie
Barat
Education**

Ecole Privée de la Croix Blanche,
1739, Avenue du Gal De Gaulle,
CS 20003 – 59588 BONDUES CEDEX